



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le **16 JAN. 2023**

Nos références : MEFI-D22-07713

Vos références : 20221117/TB

Votre lettre du 17 novembre 2022

Monsieur le député,

Vous avez bien voulu me faire part de vos observations et de vos propositions concernant la promotion interne des fonctionnaires territoriaux.

Je vous en remercie.

Les élus locaux que j'ai rencontrés depuis ma prise de fonctions ainsi que la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG), réunis dans le cadre de la coordination des employeurs territoriaux, m'ont fait part à plusieurs reprises des difficultés qu'ils rencontrent pour promouvoir ceux de leurs agents les plus méritants, compte tenu du système de quotas tel qu'il existe actuellement.

Il m'apparaît effectivement essentiel d'offrir davantage de marge de manœuvre aux employeurs locaux pour promouvoir leurs agents et ainsi reconnaître leur engagement.

C'est pourquoi le projet de refonte des modalités d'accès, de parcours et de rémunérations dans la fonction publique que j'ai annoncé le 28 juin dernier et dont les travaux débiteront dans les prochains jours, intégrera une réflexion sur les règles de promotion dans la fonction publique territoriale. J'y associerai largement les employeurs territoriaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à toi,

Stanislas GUERINI

Monsieur Nicolas PACQUOT
Député du Doubs
26 rue du Général Leclerc
25200 Montbéliard

101 rue de Grenelle
75327 Paris 07